

**FEC**



**Fédération des Entreprises  
du Congo**

**SYNTHESE  
RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE**

**Exercice 2013**

**Avril 2014**

**Mesdames, Messieurs**  
**Distingués invités**  
**Chers Membres**

Nous voici réunis conformément aux dispositions des articles 12 et 13 des Statuts régissant notre Fédération, pour la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2013. Nous tenons à signaler à l'auguste assistance que le mandat du Conseil d'Administration que j'ai eu l'honneur de présider touche à sa fin, la présente Assemblée Ordinaire est donc électorale.

Permettez-moi au nom du Conseil d'Administration, et au mien propre, de vous remercier pour avoir abandonné vos multiples occupations afin de participer aux présentes assises.

La présence de chacun de vous, dans cette salle, nous en sommes convaincu, est un signe de votre appui aux activités de la Fédération et surtout à son bon fonctionnement.

Nous voudrions saluer de manière particulière nos membres venus des provinces qui n'ont pas lésiné sur les moyens afin de prendre part à cette assemblée. Nous leur souhaitons un agréable séjour parmi nous.

Nous adressons aussi nos cordiales salutations à tous les membres de la Fédération disséminés sur l'ensemble du territoire national qui, pour une raison donnée, n'ont pas pu se joindre à nous cet après midi.

Aux uns et aux autres, veuillez trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Enfin, nous ne pouvons ignorer les nôtres, membres et collaborateurs qui étaient avec nous, mais que l'Éternel a rappelé auprès de lui au cours de cet exercice, les arrachant à notre affection.

Nous pensons particulièrement aux opérateurs économiques de l'Est de la RD Congo, victimes de la guerre et des violences barbares ainsi qu'à nos deux Cadres de direction, nous citons, Adrien LUTUBA NALUMBU, Directeur du Département de la Coordination des Provinces et Secrétaire de la Chambre des Mines ainsi que Josias MULAJ TSHIBANG, Directeur Provincial de la FEC/Katanga.

En leur mémoire, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

Au terme de l'exercice 2013, votre Conseil d'Administration a élaboré un rapport d'activités couvrant cette période. Ce rapport contient des informations pertinentes portant sur la conjoncture économique internationale, l'environnement national ainsi que les perspectives pour l'année 2014. De même, les détails sur les différentes activités menées par la Fédération en faveur de ses membres, tant sur le plan consulaire que syndical y sont mentionnés.

Ces abondantes informations de plus de cent vingt pages, que nous vous invitons à lire, feront l'objet d'une large diffusion auprès des membres en règle de cotisation vis-à-vis de la FEC. Vous pouvez donc vous en procurer au siège de la Fédération.

Néanmoins, quelques exemplaires sont disponibles à l'entrée sur la table de la documentation.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

Sur le plan international, l'activité économique en 2013 a été marquée selon les données du Fonds Monétaire International, par un recul de 0,5 points par rapport à l'exercice 2012. Le taux de croissance à fin décembre 2013 était estimé en effet à 2,7% contre 3,2% en 2012.

Cette baisse de la croissance mondiale s'explique en partie par «l'incertitude» budgétaire et monétaire aux Etats-Unis et les «déconvenues» en provenance des pays émergents.

Le rapport d'activités que vous avez reçu dans vos boites résume assez bien le ralentissement de l'activité économique sur le plan international, à la suite des goulots d'étranglement dans les infrastructures ainsi que des déséquilibres au niveau des marchés du travail et de l'investissement.

Je vous ferai donc l'économie de tous ces chiffres en vous demandant de lire ce document produit par la Fédération.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

Sur le plan national, le rythme de l'activité économique a été soutenu en 2013 et ce en dépit du contexte international difficile évoqué ci-haut. Projeté à 8,2% au début de l'année, suivant les prévisions de la Banque Centrale du Congo, le taux de croissance du PIB, s'est finalement situé à 8,5% en 2013, contre 7,2% en 2012.

Ce regain de l'activité économique est lié principalement aux performances du secteur minier, du commerce et de la construction et des télécommunications.

En effet, l'indice général de production minière a augmenté de 15,8% partant de 164,3 en 2012 à 190,2 en 2013. Le fait économique marquant de l'année 2013 dans les mines est sans doute le record historique de la production du Cuivre qui est passée de 619 942 à 956 580 tonnes entre 2012 et 2013, soit un accroissement de 54%.

D'après la Chambre des mines de la FEC, le secteur aurait pu réaliser des résultats plus impressionnants encore, si les facteurs tels que le déficit de l'énergie électrique, l'insuffisance des infrastructures de transport, la fiscalité, les tracasseries notamment, n'auraient pas entravé la production.

En ce qui concerne la production du pétrole brut par contre, elle est passée de 8 545 000 en 2012 à 8 351 000 barils en 2013, soit une baisse de 2,3%. Cette situation dure depuis cinq ans. Le Gouvernement devrait accélérer l'adoption de lois sur les hydrocarbures pour relancer la prospection et la production dans un secteur au potentiel énorme pour le développement du pays.

Pour ce qui est du secteur de télécommunication, l'expansion observée depuis quelques années en RDC, a continué en 2013 mais de façon moins soutenue. En effet, le nombre d'unités consommées par minute a progressé de 1,4% en 2013 comparé à l'année 2012. Je reviendrai plus loin sur les difficultés que rencontre ce secteur

Mais, et je ne cesserai jamais de le dire, ces secteurs qui ont propulsé la croissance du PIB ont eu peu d'impact sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de nos populations, encore moins des effets d'entraînements sur les autres secteurs d'activités, afin de créer la valeur ajoutée locale qui, seule, peut créer un développement inclusif.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

En rapport avec les activités de la Fédération, elles ont été réalisées principalement dans le cadre de ses missions consulaire et syndicale.

En effet, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions consulaires, la Fédération a notamment organisé en faveur de ses membres, plusieurs sessions de formations et mené des activités de promotion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Elle a, en outre, participé à des ateliers, séminaires, colloques et journées de réflexion organisés par différents partenaires pour représenter le secteur privé.

De même, dans le cadre du dialogue public-privé, des rencontres sectorielles ont eu lieu avec les pouvoirs publics sur des questions intéressant la vie des entreprises, auxquelles la FEC a participé activement avec des propositions des mesures idoines.

C'est ici l'occasion de rappeler la participation active de la FEC :

- **au Forum Economique National** organisé par le Ministère de l'Economie et Commerce et, placé sous le thème « Climat des Affaires et Problématique de la relance de la production agricole et de l'Industrie manufacturière en RDC », ainsi qu'aux journées économiques qui ont porté sur huit thèmes jugés prioritaires par la FEC notamment la problématique des aviseurs, la promotion de l'agriculture, le sauvetage de l'industrie nationale et la promotion partenariat public-privé etc.... ;
- **aux travaux de Concertations Nationales** initiées et convoquées par le Chef de l'Etat au courant des mois de septembre et octobre 2013 ;
- **aux travaux de concertations sur la révision de la structure des prix des biens de première nécessité** ayant abouti à la mise en place d'un comité de suivi des structures de prix et à la

revisitasson de certains éléments de la structure des prix des produits de première nécessité ;

- **aux travaux du Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE)**, lesquels ont permis d'arriver à des compromis sur certains dossiers soumis à l'examen de cette structure notamment le taux de contribution patronale à l'ONEM, la contribution des investisseurs au Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), et l'extension de la branche des allocations familiales aux provinces autres que le Katanga.

Il est cependant regrettable de constater, que la plupart de résolutions issues de ces concertations auxquelles la FEC a pris une part active, n'ont pas été mises en œuvre, mais aussi que de nombreuses taxes sont prises sans suffisamment de coordination entre les services, institutions et Ministères, créant ainsi, une mauvaise perception des actions du Gouvernement.

C'est ici le moment de noter l'existence des divergences significatives entre le Gouvernement et la FEC sur plusieurs dossiers notamment en matière de perception des impôts, droits, taxes et redevances, ainsi que sur l'intervention des services étatiques dans le cadre de l'accomplissement des missions de contrôle fiscal.

De plus, on assiste de plus en plus à la prolifération de services publics mis sous tutelle des ministères qui créent des perceptions à prélever sur les entreprises sans fournir les services attendus. Il en est ainsi de plusieurs établissements publics désignés sous le vocable « Fonds » qui sont devenus des guichets de perception sans se soucier de l'accomplissement des objectifs leur assignés.

Et pourtant, la Fédération des Entreprises du Congo a toujours appelé le Gouvernement à un dialogue constructif en vue de prendre en considération ses préoccupations dans la définition des orientations de politique économique du pays et de l'impliquer dans le processus de prise de décision. C'est ici le lieu de dire au

Gouvernement que le fait pour lui de se concerter avec la FEC avant l'adoption de lois ou de textes administratifs touchant à l'activité économique, n'est pas un signe de faiblesse ou d'abandon de ses prérogatives.

Bien au contraire, c'est la seule bonne façon de s'assurer de l'acceptation et puis de l'applicabilité de ces textes. Regardez par exemple ce qui se passe dans des pays de vieilles démocraties comme la France, ou encore plus proche de nous, en Côte d'Ivoire.

C'est ainsi que nous n'avons cessé de rassurer le Gouvernement de la disponibilité de la FEC, en sa qualité de partenaire privilégié, à l'accompagner dans sa lutte contre les maux qui minent la gouvernance administrative et économique du pays notamment les abus de pouvoir, le trafic d'influence en vue d'assainir le climat des affaires et des investissements dans notre pays.

De même, la Fédération des Entreprises du Congo, s'emploie continuellement, à favoriser une nouvelle perception positive des entreprises installées en RDC, afin d'en faire des entreprises respectueuses des lois et règlements du pays et des droits fondamentaux des travailleurs congolais.

Hélas, les entreprises sont considérées très souvent, comme des lieux de création de profits exorbitants et de fraudes, alors qu'elles devraient être prises comme des contribuables mais aussi et surtout comme créatrice d'emplois, bref, de véritables instruments de développement socio-économique de notre pays.

C'est fort de ce constat malheureux que les membres de la FEC, tous secteurs confondus, nous ont chargé de tirer la sonnette d'alarme pour que leurs préoccupations soient prises en compte et que des solutions appropriées et urgentes soient trouvées dans l'intérêt de l'économie nationale.



Il s'agit notamment :

1. de la situation qui prévaut depuis un certain temps, dans le secteur stratégique des télécommunications alors que tout le monde s'accorde pour reconnaître l'importance de ce secteur dans sa capacité contributive au budget de l'Etat.

Un document intitulé « Mémoire des opérateurs économiques de télécommunications » et qui fait état des préoccupations majeures de ce secteur et qui propose des pistes de solutions et des alternatives pour assainir le climat délétère qui existe aujourd'hui entre les opérateurs économiques de télécommunications et le Ministère de tutelle, a été déposé depuis le 09 avril 2014 auprès du Premier Ministre.

En effet, en dépit de multiples réunions autour des problèmes posés par les entreprises fonctionnant dans le secteur de téléphonie mobile, un climat d'insécurité juridique continue de régner en rapport par exemple avec le dossier NBC.

A maintes reprises, la FEC a saisi le Ministre des PT-NTIC sur les tracasseries et humiliations subies par les entreprises de téléphonie cellulaire sur ce dossier, alors qu'elles ont régulièrement payé entre 2011 et 2012, les 15.000.000 USD requis pour l'utilisation des licences 3G.

Ces tracasseries se manifestent par des plaintes, réclamations de dommages-intérêts de USD 5.000.000 à payer par chacune des sociétés et autres invectives faites par la société NBC, qui revendique sur base d'une autorisation de télédistribution lui attribuée irrégulièrement en 2004, la paternité des fréquences 3G délivrées pourtant aux opérateurs de téléphonie cellulaire. Le Ministère doit trancher clairement en faveur de nos membres.

2. du relèvement du taux minimum du taux de l'impôt sur les bénéfices et profits par la loi de finances du 31 janvier 2014.

Les entreprises ont été en effet, désagréablement surprises lors de la promulgation de la loi des finances n° 14/002 du 31 janvier 2014 pour l'exercice 2014 notamment en son article 10 qui dispose que **« les personnes morales ou physiques dont les revenus imposables sont constitués, en tout ou en partie, des bénéfices ou profits ne relevant pas du régime d'imposition des entreprises de petite taille sont assujetties à un impôt minimum fixé à 1% du chiffre d'affaires déclaré, lorsque les résultats sont déficitaires ou bénéficiaires mais susceptibles de donner lieu à une imposition inférieure à ce moment »**.

Préoccupée par les conséquences désastreuses qu'entraînerait l'application de cette décision sur la vie des entreprises, la FEC avait adressé un courrier au Premier Ministre afin de solliciter le report de l'application de cette mesure et son arbitrage.

N'ayant reçu aucune suite favorable à ce courrier, la FEC, à la demande de ses membres, a introduit depuis le 28 mars 2014, une requête en inconstitutionnalité de l'article 10 de ladite loi de finances.

En effet, dans ses dispositions relatives aux finances publiques, la Constitution de la République Démocratique du Congo, a le mérite de distinguer les lois se rapportant aux impôts de celles portant budget de l'Etat, et de ce fait l'article 10 de la loi de finances 2014 qui a modifié le taux de l'impôt sur les bénéfices et les profits « IBP » sans avoir été préalablement et de manière expresse habilitée par la loi fiscale en vigueur, (il s'agit en l'occurrence de l'ordonnance-loi n°69-009 du 10 février 1969), ne peut être opposée aux entreprises privées.

De même, les entreprises minières congolaises, relevant du Portefeuille de l'Etat, ont été surprises de découvrir dans la même loi de finances, un impôt de 50% sur leurs royalties et pas de portes, portant déjà gagés dans des opérations de financement de leur modernisation.

A leur tour, sous la houlette de la FEC, elles ont relevé le caractère discriminatoire et anti constitutionnel de l'article 22 de la loi de finances du 31 janvier 2014.

Il en découle clairement que les lois de finances ne sont pas habilitées constitutionnellement à prendre des mesures fiscales portant création des impôts ou modification des taux applicables, sauf si une loi fiscale les en habilite préalablement et ce, de manière expresse.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

Cet environnement hostile aux affaires caractérisé par une politique fiscale de cueillette visant à tout prix une maximisation des recettes sans se préoccuper de la survie des entreprises est, à n'en point douter, à la base de la fermeture de plusieurs entreprises dont les plus récentes sont notamment ORGAMAN, TRANSMAC et MAMPENZA qui ont été mis en liquidation après avoir servi pendant de longues décennies la population congolaise, mettant ainsi au chômage plusieurs travailleurs congolais, sans aucunement émouvoir le Gouvernement.

A ce registre s'ajoute la situation de l'industrie congolaise qui continue de traverser de sérieuses difficultés qui accélèrent le processus de désindustrialisation de notre économie sans que le Gouvernement ne mette en place des mécanismes de sauvegarde des industries en péril.

Faut-il rappeler ici, la fermeture récente de l'usine de BAT et de la Société COBEGA, et que d'autres industries éprouvent d'énormes difficultés à la suite de la mise en place du nouveau droit d'accises en 2012 ?

Tel est aussi le cas du plus grand opérateur économique du Sud-Kivu, PHARMAKINA pour ne pas le citer, employant plus de 700 engagés sous CDI et plus de 1000 saisonniers, qui fortement préoccupé et inquiet sur le futur de son secteur, se pose la question sur le maintien de ses activités sur le territoire congolais.

Il est temps de réagir avant qu'il ne soit trop tard pour sauver l'industrie congolaise qui demeure un des principaux moteurs de l'activité économique en termes de valeur ajoutée et d'emploi en ce qu'elle a un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités, en particulier par ses consommations intermédiaires.

C'est ici que nous en appelons encore à une politique économique volontariste appuyée par des vraies réformes fiscales, monétaires ambitieuses qui relanceront l'agro-industrie et l'industrie manufacturière de notre pays.

Toutefois, honnêteté oblige, nous devons reconnaître qu'il y a des réformes positives qui ont été faites par le Gouvernement et c'est l'occasion pour nous d'épingler certaines mesures qui ont répondu dans une large mesure aux attentes des entreprises. Nous citerons ici notamment :

- la promulgation des Ordonnances-lois à caractère fiscal du 23 février 2013 qui ont le mérite de clarifier la répartition de compétences entre le Pouvoir Central et les Entités Territoriales Décentralisées ;
- la promulgation de la loi portant organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social. A ce sujet, la FEC attend y jouer un rôle de premier plan et en appelle à l'opérationnalisation de cette institution dans un avenir proche ;
- le fonctionnement du Guichet unique de création d'entreprise à Kinshasa qui a permis de réduire notamment le coût de création d'entreprise et de raccourcir le délai à trois jours maximum.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres**

S'agissant des activités de la Fédération, il y a lieu de signaler que plusieurs délégations étrangères constituées des chefs d'entreprises, des personnalités et experts de haut niveau, venues de différents pays, dans le cadre des missions de prospections économiques, commerciales, voire scientifiques sont passées à la Fédération pour des contacts d'affaires, partage d'informations et échange d'expériences.

Nous voudrions mentionner particulièrement ici l'accueil des délégations des hommes d'affaires du Kenya, de la Finlande, et de l'Afrique du Sud venues en mission commerciales avec des projets d'investissements en vue de nouer un partenariat d'affaires avec les entreprises congolaises.

Dans le cadre de nos relations avec l'Agence Française de Développement AFD qui finance depuis 2010 le projet de renforcement des capacités de notre Fédération, il a été procédé au lancement des activités du Centre de Formation pour chef d'entreprises, à l'organisation des stages de perfectionnement au profit des cadres de la FEC au sein des chambres de commerce et d'industrie belge et française, ainsi qu'au lancement officiel, le 19 juin 2013, du portail économique Internet dénommé « [CONGOBUSINESSRDC.ORG](http://CONGOBUSINESSRDC.ORG) ».

La FEC est disposée à collaborer avec tout partenaire ayant des initiatives permettant à notre Administration de développer davantage ses capacités d'intervention en direction de ses membres et surtout d'accroître sa force de proposition en matière de développement économique.

C'est dans ce cadre qu'en ma qualité de Président du CPCCAF et de la FEC, j'ai rencontré en novembre dernier à Tunis, le Président de la Banque Africaine de Développement, avec qui j'ai échangé sur le projet d'initiative PME développé par le CPCCAF et qui vise à sensibiliser les différents acteurs sur l'importance du rôle de la PME dans le développement économique et social africain.

Je suis heureux de le dire aujourd'hui à tous les membres que la Banque Africaine de Développement est désormais prête à financer le renforcement des capacités des PME afin de les entraîner dans la chaîne de valeurs et que c'est la FEC qui a été choisie comme chambre de commerce pilote par la BAD pour le financement des PME.

La réévaluation des PME leur donnera incontestablement de nouveaux outils pour penser les conditions d'une gestion durable et constituera la clé de voûte d'une stratégie de création d'une classe moyenne locale et de lutte contre la pauvreté.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

En ce qui concerne la situation sociale dans les entreprises, elle a été calme d'une manière générale durant l'année, à l'exception des secteurs de transport routier et ferroviaire.

En effet, sous l'instigation d'un syndicat, les chauffeurs et convoyeurs des camions poids lourds, opérant sur l'axe routier Boma-Matadi-Kinshasa, ont observé un mouvement de grève pour revendiquer l'amélioration des conditions de travail.

En revanche, à la Société Nationale de Chemins de Fer du CONGO (SNCC), le retard de paiement de plusieurs mois de rémunération de travailleurs ont également été la cause d'une grève.

Malgré ces agitations, nous avons maintenu le dialogue social avec nos partenaires, les syndicats des travailleurs, en vue de la bonne marche des entreprises.

Cependant, il y a lieu de déplorer une reprise de l'activisme des anciens travailleurs licenciés dans 24 entreprises depuis le pillage de 1991-1993, manifesté lors des travaux de Concertations nationales. Par ailleurs, depuis quelques temps, il s'observe une mauvaise perception du rôle de l'entreprise privée dans notre pays à la suite des communications diffusées par les organisations de la société civile et les dirigeants des administrations publiques.

Créatrices de richesses, mais aussi et surtout d'emplois, les entreprises sont pourtant des acteurs majeurs pour le développement de la RDC.

Faire croire à l'opinion que les opérateurs économiques au Congo ne se soucient pas du développement du pays et moins encore du bien être de la population, est à notre avis, inexact. Tout le monde sait que les défaillances en matière de gouvernance administrative et de la faiblesse du dialogue public-privé découragent les initiatives en matière d'investissement et limitent l'esprit d'entreprise et de prise de risque.

Voilà pourquoi, pour redorer l'image de l'entreprise congolaise ternie par des déclarations dénuées de toute vérité, nous ne cessons d'exhorter les membres de la FEC à mettre à la disposition de tous la bonne information, notamment sur les montants versés à l'état au niveau central et des provinces au titre des impôts, droits, taxes, redevances et tout autre prélèvement ou contribution.

Depuis le mois de juillet 2013 avec la publication d'une revue dénommée « la lettre », un outil a été mis à la disposition des membres pour la diffusion des informations pertinentes concernant leurs activités ou secteur.

Nous invitons donc nos membres à recourir à cet instrument communicationnel afin de mettre sur la place publique les informations vraies. Ceci est une bonne pratique en matière de gouvernance.

C'est ici le lieu de rappeler à tous nos membres qu'en plus du code d'éthique adopté depuis 2009, la FEC a signé le 09 décembre 2013 le Pacte National Anticorruption. Ces deux instruments obligent les membres à se conformer notamment aux lois et règlements du pays car la mise en pratique de ces dispositions contribuera à une perception positive des entreprises.

C'est ici le lieu pour moi, chers membres, de vous dire vu que cette Assemblée Générale est électorale, que je vais me représenter tantôt aux suffrages du Conseil d'Administration, parce que j'estime qu'à travers la FEC et tous les membres, vous devez travailler encore plus, de façon plus éthique, pour rendre à la RDC ce qu'elle vous a donné déjà comme opportunités de réalisation de vos activités.

J'adhère chers amis, chers collègues, à une nouvelle candidature parce que j'encourage les membres de la FEC à prospérer dans leurs affaires sans abuser de la population dont le pouvoir d'achat reste encore faible et sans profiter de la faiblesse de notre administration.

J'adhère encore à une nouvelle candidature avec l'espoir d'un nouveau Gouvernement plus engagé dans un meilleur partenariat public-privé, dans l'intérêt du développement du monde des affaires en RDC, mais aussi pour le développement inclusif de l'ensemble du pays qui nous a tout donné et qui aura alors toutes les chances de devenir ce pays émergent que le Président de la République envisage d'ici 2030.



**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

Venons en maintenant à la situation économique dans nos provinces. Ces activités ont été caractérisées au cours de l'année 2013 par notamment :

- la problématique de la mise en application de l'Ordonnance-Loi n° 13/006 du 23 février 2013 portant régime fiscal applicable aux entreprises de petite taille en rapport avec le paiement forfaitaire de 50.000 FC au titre de l'impôt sur les bénéfices et profits;
- la problématique de l'exploitation de l'activité minière dans les zones de conflits ne permettant pas la mise en œuvre des mécanismes de traçabilité des minerais conduisant à qualifier de minerais de sang tous produits provenant desdites zones;
- l'insécurité physique des investisseurs et des investissements ayant conduit au ralentissement de l'activité économique et aux déplacements massifs des populations;
- la problématique de l'engorgement au port de MATADI;
- les tracasseries liées au conflit de compétence entre le Pouvoir Central et les Provinces en matière de perception des droits et taxes;
- le dysfonctionnement continu de la Société Minière de Bakwanga « MIBA » ;
- la perturbation de l'approvisionnement en carburant du fait de la perception des frais en dehors de la structure des prix et du Guichet Unique d'importation et d'exportation ;
- la fermeture de plusieurs sociétés minières œuvrant en Province Orientale dans la phase d'exploration (LONCOR Ressources RDCongo, RIO TINTO) pour raison de rentabilité insuffisante des gisements ;

- l'augmentation des prix et les difficultés d'approvisionnement liées à la problématique de la mise en application de l'Internal Memode l'Autorité des Recettes de l'Ouganda « URA » interdisant le transbordement des marchandises à l'importation à destination de la RD Congo sur demande de la Douane Congolaise. ;
- la forte émergence du secteur informel encouragée par le commerce frontalier à l'Est de la RD Congo et le déversement des produits alimentaires et autres de première nécessité des pays voisins sur le marché du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Je voudrais avant de clore ce chapitre, saluer la solidarité dont ont fait montre les opérateurs du Katanga au mois d'octobre 2013 qui, en guise de réaction aux tracasseries causées par une mission de contrôle mixte Parquet Général - Ministère des Médias pour le paiement des droits de douanes au Katanga, ont décidé de lancer un mouvement de grève sur toute l'étendue de la Province provoquant la paralysie dans la plupart des secteurs de la vie économique de la Province.

Il est vrai que la grève doit demeurer le dernier recours en face d'une absence de dialogue ainsi que d'une mauvaise foi manifeste, mais ce mouvement a permis de faire suspendre ce contrôle initié par des personnes non compétentes en cette matière.

Je dois de rappeler aussi que s'il est normal que le Président National soit le porte parole de la Fédération, il faut, qu'une fois que les membres ont opté à l'unanimité pour une décision, tout le monde puisse l'assumer.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres**

Au sujet du fonctionnement des organes statutaires, nous rappelons qu'il s'est tenu, le 31 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel MEMLING de Kinshasa.

Durant l'exercice 2013, votre Conseil d'Administration a tenu 7 réunions tandis que le Comité de Direction en a tenu 10.

Au cours de ces réunions, ces organes ont traité des principales questions relatives à la défense et à la promotion des intérêts de membres.

En ce qui concerne les Commissions Nationales, elles ont déployé leurs activités en fonction de leur spécificité et au regard des problèmes traités par les Comités Professionnels.

Nous portons une mention spéciale à la Commission Nationale Femmes Entrepreneurs pour son dynamisme et pour les réalisations concrètes effectuées pour les membres sur l'ensemble du Territoire. Je salue ici individuellement la Présidente, Madame Eliane MUNKENI.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

**Qu'en est-il des perspectives d'avenir de notre pays pour 2014 ?**

Selon les projections de la BCC, le taux de croissance économique s'établirait à 9,5% du PIB en 2014 contre une estimation de 8,5% en 2013, qui sera porté principalement par les performances que devrait réaliser le secteur des industries extractives qui, contribuerait à hauteur de 3,1 point de pourcentage poursuivant ainsi son rythme expansionniste, dans un contexte de l'évolution favorable des cours au niveau du marché international.

Cependant, l'analyse de l'activité économique au premier trimestre 2014 montre une baisse de l'activité par rapport aux trois derniers mois de l'année 2013, tant au niveau de la production que du marché de l'emploi. Ce qui laisse présager que l'estimation de 9,5% du taux de croissance du PIB faite par le Gouvernement par l'entremise de la Banque Centrale du Congo (BCC) pourrait être revue à la baisse.

En effet, du côté de la production, la conjoncture aux trois premiers mois montre des évolutions contrastées selon qu'on observe la production manufacturière, la production minière, les industries de télécom ou de l'eau et de l'électricité.

L'évolution du rythme de formation des prix intérieurs de 2013 à 2017 se situerait à des niveaux bas. Le taux d'inflation fin période serait contenu à 1,86% et à 4% en moyenne annuelle en 2014. Quant au taux de change moyen, il se situerait à 932,6 CDF/USD. Cette situation conforterait le processus de la dédollarisation.

Le niveau de réserves de changes se situerait à 4 mois d'importations contre 3 atteints en 2013.

Nous voudrions rassurer le prochain Gouvernement de l'accompagnement de la Fédération dans l'atteinte de ses objectifs visant à contribuer au développement économique ainsi qu'au bien être de la population.

Cependant, nous ne pouvons manquer de formuler les recommandations suivantes qui constituent des attentes pour le monde des affaires. Il s'agit de :

- la prise en compte des recommandations issues des Concertations Nationales dont le Chef de l'Etat, lui-même, a qualifié de pertinentes en vue de lever les contraintes au déploiement des activités d'un secteur privé dynamique et efficace capable de jouer pleinement son rôle de moteur de croissance et de développement ;
- l'organisation des états généraux de l'agriculture en vue notamment de la révision de la loi portant principes fondamentaux sur l'agriculture ;
- la nécessité d'accélérer et de finaliser le processus de réforme des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales par l'ouverture de leur capital au secteur privé aux fins d'y injecter des capitaux frais indispensables à leur relance. Car, le mauvais fonctionnement des entreprises

publiques, surtout celles opérant dans le secteur des infrastructures de base, impacte négativement sur la compétitivité du secteur privé ;

- la nécessité d'assainir l'intervention de certains établissements publics auprès des entreprises privées, particulièrement l'ONC, l'OCC, l'OGEFREM...en recadrant leurs actions dans les limites de leurs missions.

S'agissant particulièrement de la révision du code minier, dont la FEC ne conteste pas l'utilité, une attention devra être portée sur les éléments suivants :

- le relèvement du taux de la redevance minière associée à la modification de la base de calcul ;
- l'impôt sur le super profit qui se caractérise par son incertitude et par sa définition jusque là pas très claire, étant donné que généralement le coût des facteurs de production évolue directement et proportionnellement avec les cours mondiaux des produits miniers ;
- le non plafonnement de la déductibilité des intérêts payés à l'étranger par le titulaire des droits miniers.

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

Par ailleurs, pour cette année 2014, la FEC a identifié **quatre axes principaux** touchant les préoccupations majeures des membres, axes qui constitueront le socle de notre plan d'action et pour lesquels, elle proposera des pistes de solutions concrètes. Il s'agit des axes ci-après :

**(i) le premier axe porte sur le secteur énergétique**

En dépit d'énormes potentialités des ressources, le bilan de l'énergie électrique de la RDC demeure déficitaire lorsque l'on compare le niveau de production à celui de consommation.

Aujourd'hui, le taux de desserte en électricité se situe autour de 15%. Il est très faible, et pour autant qu'il soit réel.

En conséquence, les besoins de consommation en énergie électrique actuels et futurs exprimés par les entreprises ne sont pas couverts de manière satisfaisante.

**Voilà pourquoi la FEC recommande de :**

- finaliser le processus de la réforme légale du secteur électricité et eau en vue d'ouvrir le capital de ces sociétés aux privés et d'injecter des capitaux frais nécessaires à leur meilleur fonctionnement ;
- privilégier, pour tout nouveau projet d'investissement dans ce secteur, la satisfaction des besoins nationaux en vue de la promotion de l'activité économique nationale ;
- mettre en place des mécanismes incitatifs sur le plan fiscal et douanier pour l'acquisition des équipements de production des autres formes d'énergie alternative (panneaux solaires etc..) ;
- réhabiliter les centrales hydroélectriques existantes des provinces défavorisées en desserte en électricité en vue de l'émergence de nouveaux pôles de croissance économique ;
- accélérer le processus de réalisation du projet Inga III et mettre en place un Comité de gestion autonome sous la tutelle de la Présidence de la République et en respectant impérativement la date de début des travaux prévue pour 2015.

**(ii) Le deuxième axe porte sur la promotion de l'industrie**

Le secteur industriel congolais présente aujourd'hui un niveau de délabrement très avancé et le retard qu'accuse la RDC en matière de développement industriel lui est fortement préjudiciable alors qu'elle dispose de toutes les potentialités pour en faire une grande nation industrielle en Afrique.

Toutes les industries, petites et grandes (textiles et confections, agro-alimentaires, batteries et piles) ont disparu depuis les pillages de triste mémoire.

En outre la lourde fiscalité et parafiscalité et la concurrence déloyale des produits divers importés en contrebande ont mis en danger la survie des entreprises congolaises.

**En vue de relancer le secteur industriel, la FEC propose :**

- d'organiser les états généraux de l'industrie avec tous les partenaires afin d'établir un livre blanc de l'industrie congolaise pour une refondation complète ;
- de mettre en place un comité public-privé sur la promotion de l'industrie congolaise ;
- d'élaborer des stratégies par filière d'activités et protéger l'industrie existante ;
- de décourager le négoce des produits importés concurrents à ceux fabriqués localement ;
- d'actualiser certaines dispositions du code actuel des investissements afin de tenir compte des investissements additionnels réalisés sur site déjà existant.

**(iii) Le troisième axe porte sur la libéralisation du secteur des assurances**

Le secteur des assurances est caractérisé par le monopole exercé par la Société Nationale d'Assurances dont le dysfonctionnement a contraint certaines entreprises et institutions à s'adresser à des compagnies étrangères pour la couverture de leurs risques, ce qui a entraîné la fuite d'importants capitaux dont le pays a besoin pour le financement de son développement.

La Fédération des Entreprises du Congo voudrait voir ce secteur jouer pleinement son rôle d'intermédiation financière en assumant d'une part les fonctions classiques d'assurance et de réassurance mais aussi et surtout d'une véritable source d'investissement institutionnel capable d'animer un marché financier.

C'est pourquoi, la FEC recommande au Parlement l'adoption du projet de loi portant libéralisation du secteur des assurances dès la session en cours du Parlement. C'est une urgence économique

#### **(iv) Le quatrième axe porte sur la promotion de la classe moyenne**

La création d'une classe moyenne nationale est une des priorités assignées par le Chef de l'Etat au Gouvernement de la République. Il s'agit de faciliter et d'accélérer l'accès des nationaux à l'entreprenariat afin de contribuer à l'émergence économique de notre pays.

Les étrangers que nous accueillons volontiers dans notre pays, n'ont pas et ne devraient pas avoir le monopole de l'activité économique dans ce pays. Heureusement aujourd'hui, du commerce général en passant par l'industrie, une génération d'opérateurs économiques du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Sankuru, pour ne citer que ceux là, contredisent sérieusement avec les anciens clichés du « congolais bon vivant » et pas du tout entrepreneur.

Ce sont là les artisans du renouveau congolais et c'est de ces milieux que viendra l'émergence d'une classe moyenne congolaise qui va contribuer aux finances de l'Etat. Il faudra cependant, qu'elle soit irriguée par des mesures incitatives sur le plan fiscal et parafiscal.

#### **En cette matière la FEC recommande, entre autres :**

- de s'inspirer des expériences volontaristes sud-africaine et angolaise pour la création de la classe moyenne nationale aux fins de mettre une grande partie de nos concitoyens dans une situation de maîtrise de leur destin socio-économique dans leur propre pays ;
- de mettre en œuvre les recommandations de la Table Ronde tenue à Lubumbashi sur la sous-traitance dans le secteur minier.



**Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,**

C'est le moment d'exprimer toute notre reconnaissance au personnel de notre Secrétariat Général, cheville ouvrière de notre Fédération pour le travail abattu au cours de l'année 2013.

Nous l'exhortons à persévérer dans le strict respect de l'éthique, de la déontologie professionnelle et de la compétence dont il a fait montre et lui recommandons d'améliorer davantage sa performance et l'image de notre Fédération.

Enfin, avant de terminer mon propos, qu'il me soit permis :

- d'inviter les membres à soutenir le fonctionnement de la Fédération en s'acquittant régulièrement de leurs cotisations et en participant activement aux activités organisées par elle ;
- d'inviter les entreprises publiques transformées en sociétés commerciales de rejoindre rapidement la FEC, de façon à recréer la synergie nécessaire au développement intégré de notre pays, source du bien être pour nos populations dont nous ne devons jamais oublier qu'elles sont à la fois nos clients et source de notre prospérité pour nous les opérateurs économiques et vos électeurs, pour vous les hommes politiques.

Je vous remercie de votre aimable attention.